

Le Maire de CHARRON

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 03 octobre 2022 par l'entreprise SOGETREL DFS Eysines sise 14 rue Pierre Gauthier – Eysines (33320), **pour une réparation de conduites sous trottoir au 12 – 14 rue Aliènor Aquitaine** à CHARRON (17230)

Considérant qu'il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement des véhicules **entre le 12 – 14 rue Aliènor Aquitaine** afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

A R R E T E

Article 1 : du lundi 17 octobre 2022 au lundi 31 octobre 2022 inclus, l'autorisation est donnée à l'entreprise SOGETREL DFS Eysines de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus **entre le 12 – 14 rue Aliènor Aquitaine**.

Article 2 : Pendant les travaux le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La circulation se fera en alternat gérée soit par des feux tricolores, soit manuellement par des panneaux K10 mobile, soit par des panneaux B15 - C18.

Article 4: Pour la réalisation des travaux, la chaussée sera rétrécie

Article 5 : Le rétrécissement sera signalé par un panneau A3b – A3 a.

Article 6 : La remise en état de la chaussée et du trottoir est impérative.

Article 7 : L'entreprise SOGETREL DFS Eysines assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux le nom de l'établissement et son siège social.

Article 8:

La Directrice Générale Des Services,
L'entreprise SOGETREL DFS Eysines,
La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée, à l'entreprise SOGETREL DFS Eysines et à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 03 octobre 2022

P/Le Maire,
L'Adjoint délégué,



Mr ANNEREAU Michel